



association  
de la  
butte st<sup>e</sup> anne

## **BUTTINERIES 2017 REGLEMENT DES PUCES DE LA BUTTE Dimanche 25 Juin 2017**

### **Bienvenue sur la Butte !**

Votre participation aux « Pucés de la Butte » implique votre acceptation et donc votre **respect des règles suivantes** :

**Les « Pucés de la Butte » sont réservées aux particuliers proposant à la vente des objets personnels usagés. Les professionnels n'y ont donc pas leur place. La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionner et de produits alimentaires est interdite**

➤ Inscription :

**Pas d'inscription sur place le 25 juin 2017**

**Il s'agit d'une inscription et non de la réservation d'un emplacement précis.**

**Limitation lors de l'inscription : un stand par personne (pièce d'identité obligatoire, pas de photocopie)**

➤ Horaires des Pucés : 7 H à 18 H

➤ Implantation sur le site :

★ Elle se fait au fil de l'arrivée des vendeurs.

★ Les vendeurs doivent s'installer exclusivement sur le site délimité par les organisateurs.

★ Les emplacements sont matérialisés au sol

★ Bas de la place des Garennes (derrière la scène) : emplacements réservés aux enfants et aux associations caritatives

★ Pour des **raisons de sécurité**, une voie de circulation des véhicules prioritaires (pompiers...) est impérativement réservée au centre de chaque axe du site des Pucés.

★ Les surfaces situées devant les commerces en activité leur sont réservées.

★ Un passage est laissé libre entre l'arrière des stands et la façade des habitations dont les accès demeurent préservés.

★ **Les véhicules des vendeurs ne sont pas autorisés à stationner sur place dans le site des Buttineries. Les contrevenants seront verbalisés par la police municipale.**

➤ Un seul stand par vendeur : **emplacement de 6m<sup>2</sup> avec 3 mètres de façade et 2 mètres de profondeur maximum.**

➤ Droit de place :

A régler lors de l'inscription obligatoire :

★ **16€ par stand tenu par un adulte.** Prix réduit à **13 € pour les adhérents de l'ABSA**

★ Gratuit pour les associations caritatives qui en font la demande préalablement (espace réservé sur présentation des statuts de l'association, la personne représentant l'association doit présenter une pièce d'identité)

★ Une zone est réservée aux enfants de moins de 14 ans qui pourront y vendre exclusivement des objets usagés d'enfants, une participation d'1€ sera encaissée sur place. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents pendant le temps de vente.

A titre d'exception, et si des emplacements sont disponibles, les vendeurs non inscrits devront s'acquitter d'un droit de place fixé à 18 €

Tout cas particulier est apprécié par le représentant de l'ABSA, dont la décision prévaut et s'applique immédiatement.

**Le récépissé du paiement de droit de place et la pièce d'identité fournie lors de l'inscription**  
Seront demandés au cours de la matinée.

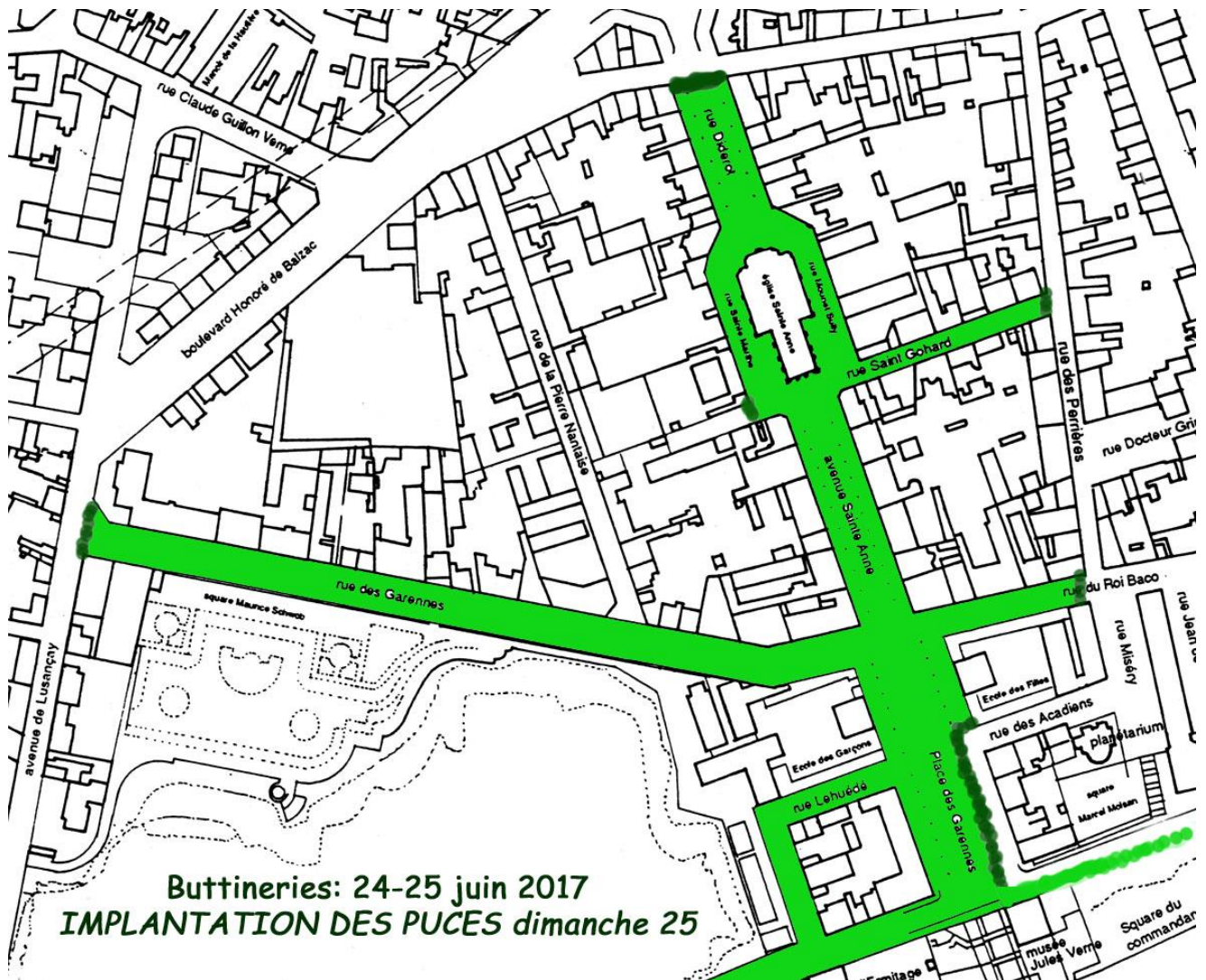
➤ Propreté :

**Chaque vendeur récupère ses emballages et déchets en fin de journée et veille à laisser sa place aussi propre qu'elle était le matin.**



association  
de la  
butte st<sup>e</sup> anne

Voici le plan du site réservé aux puces :



**L'A.B.S.A. VOUS SOUHAITE DE PASSER UNE AGREABLE JOURNEE SUR LA BUTTE !**